

Changement de centre d'encaissement

La Newsletter : Assistance Berger-Levrault



Changement à la DGFIP au 1er septembre 2023

La DGFIP réorganise ses centres d'encaissement avec effet au 1er septembre 2023, nécessitant de modifier certaines informations à faire figurer sur les Avis de Sommes à Payer (ASAP) adressés aux usagers.

À compter du 1er septembre 2023, le centre d'encaissement compétent pour le département du TARN sera :



**CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9**

Voici comment procéder dans votre logiciel de gestion financière Berger-Levrault:

Pour le produit **gestion financière 2009**, aller dans "Données" > "Budget" > Sélection du/des budget(s) concerné(s) > Onglet "ASAP" :

Centre d'encaissement des finances publiques
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 73980 92894 NANTERRE CEDEX 9

Pour le produit **gestion financière évolution**, aller dans "Organisation" > "Budgets" > Sélection du/des budget(s) concerné(s) > Onglet "ASAP" :

Service éditique
Centre d'encaissement CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES 92894 NANTERRE CEDEX 9



**Attention à ne pas effectuer le changement avant le 1er septembre 2023.
Le nouveau centre ne prendra pas les ASAP en charge avant cette date.**